

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a décidé et fait voter à la hussarde une série de « réformes » sans aucune négociation :

- la loi LRU ;
- la transformation radicale des organismes de recherche en agences de moyens ;
- le pilotage, par le pouvoir politique, de la Recherche et de l'Université ;
- la remise en cause des statuts nationaux ;
- le démantèlement des concours nationaux de recrutement des enseignants des premier et second degrés, et le projet de « mastérisation » de la formation des enseignants ;
- le projet de contrat doctoral.

Parallèlement, le Ministère a supprimé 1090 postes et développé la précarité des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels administratifs, techniques et de bibliothèque.

Pour mettre fin à cet autoritarisme, le Conseil d'UFR exige :

- le retrait du projet de décret sur les statuts des enseignants-chercheurs, et la restauration des cadres nationaux des diplômés et des statuts ;
- le retrait de la « réforme » de la formation et du recrutement des enseignants des premier et second degrés ;
- l'arrêt du démantèlement des organismes de recherche et de la fonction publique en général ;
- le retrait du contrat doctoral ;
- la restitution des postes supprimés et la résorption de la précarité chez les enseignants, les chercheurs, les BIATOSS et ITA par un plan pluriannuel de création de postes ;
- la titularisation des personnels contractuels.

Le Conseil d'UFR souhaite que la communauté universitaire et le monde de la recherche soient consultés sur de nouvelles lois garantissant démocratie, collégialité, indépendance et liberté, car l'Université n'est pas une entreprise et le Savoir n'est pas une marchandise.